



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 mars 2008

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

**LOGROTON 200 mg/25mg, comprimé pelliculé sécable
B/30 (CIP : 326454-4)**

DAIICHI SANKYO FRANCE SAS

Tartrate de métoprolol (200 mg), chlortalidone (25 mg)

C07BB02 (Association bêtabloquant et thiazidique)

Liste I

Date de l'A.M.M. : 21 mars 1983 (procédure nationale)

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint :

**LOGROTON 200 mg/25mg, comprimé pelliculé sécable
B/90 (CIP : 374821-3)**

Indication thérapeutique : « Hypertension artérielle, en cas d'échec d'une monothérapie par bêtabloquant ou diurétique thiazidique. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont également été prises en compte (réf.^{1, 2}). Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

¹ « Prise en charge des patients adultes atteints d'HTA » HAS actualisation 2005

² 2007 Guidelines for the management of arterial hypertension: The Task Force for the Management of Arterial Hypertension of the European Society of Hypertension (ESH) and of the European Society of Cardiology (ESC). Eur Heart J. 2007 Jun;28(12):1462-536.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et la posologie de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%